

## REGLE 14 - MALADIE, INDISPOSITION, BLESSURE ET SAIGNEMENT

| Incident                 |                                    | Actions de l'Arbitre  | Récupération   |
|--------------------------|------------------------------------|---|--|
| Maladie ou indisposition | Crampes, nausées, essoufflement    | Doit demander au joueur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit de continuer le jeu immédiatement</li> <li>• soit de concéder le jeu pour bénéficier, si possible, du temps d'interruption entre deux jeux</li> </ul> <i>Remarque : Le joueur doit ensuite reprendre le match ou le concéder</i>  | Aucun temps accordé<br><b>OU</b><br>90 secondes si le joueur blessé concède un jeu |
|                          | Vomissement                        | Doit attribuer le gain du match à l'adversaire  | Aucun temps accordé  |
| Blessure                 | Toute cause                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Doit constater la réalité de la blessure</li> <li>• Doit informer les deux joueurs de la catégorie de la blessure et du temps alloué au soin</li> <li>• Doit s'assurer de leurs intentions quant à la poursuite de la partie.</li> </ul>   | Temps accordé uniquement à l'apparition de la blessure                             |
|                          | Blessure auto-infligée             | Doit accorder un temps de récupération<br><i>Remarque : Si un temps de récupération supplémentaire est nécessaire, le joueur doit concéder le jeu pour bénéficier, si possible, du temps d'interruption entre deux jeux. Le joueur doit ensuite reprendre le match ou le concéder</i>   | 3 minutes<br><br>+ 90 secondes si le joueur blessé concède un jeu                  |
|                          | Blessure à Responsabilité partagée | Doit attribuer le gain du match à son adversaire si le joueur ne peut reprendre le jeu  | 15 minutes   |
|                          |                                    | Doit accorder un temps de récupération<br>Accorde un temps de récupération supplémentaire si nécessaire et en fonction des possibilités dans la programmation de la compétition.<br>Doit attribuer le gain du match à son adversaire si le joueur ne peut reprendre le jeu  | 15 min. suppl. à la discrétion de l'Arbitre  |
|                          | Blessure infligée par l'adversaire | <u>Blessure occasionnée accidentellement par l'adversaire :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Doit appliquer la Règle 15 (CONDUITE)</li> <li>• Doit accorder un temps de récupération</li> <li>• Doit attribuer le gain du match au joueur blessé si ce dernier ne peut reprendre le jeu.</li> </ul> <u>Blessure occasionnée par un jeu ou une action délibéré ou dangereux de l'adversaire :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Doit appliquer la règle 15 (CONDUITE) si le joueur blessé peut reprendre le jeu sans délai</li> <li>• Doit attribuer le gain du match au joueur blessé si ce dernier a besoin d'un quelconque soin</li> </ul> | 15 minutes   |

| Incident                              | Actions de l'Arbitre  | Récupération  |
|---------------------------------------|---|---|
| Toute cause                           | Doit arrêter le jeu et le joueur doit quitter le court  |   |
| Saignement auto-provoqué              | <u>Chute, fente, plongeon, promiscuité avec l'adversaire, saignement de nez ou tout fait similaire :</u><br>Doit accorder un délai pour endiguer l'écoulement de sang, couvrir la plaie et remplacer les vêtements maculés de sang.<br><i>Remarque : Si le joueur blessé n'est pas prêt à reprendre le jeu au bout des 5 minutes, le joueur doit concéder le jeu en cours pour bénéficier, si possible, du temps d'interruption entre deux jeux, pour un soin supplémentaire.</i> | 5 minutes<br>à partir du moment où le soin commence<br>+ 90 secondes si le joueur blessé concède un jeu |
|                                       | <u>En cas de résurgence du même saignement du fait d'aucun des deux joueurs :</u><br>• Ne doit accorder aucun délai supplémentaire<br>• Doit demander au joueur de concéder le jeu pour bénéficier, si possible, du temps d'interruption entre deux jeux  | Aucun temps accordé<br><b>Ou</b><br>90 secondes si le joueur blessé concède un jeu                      |
|                                       | <u>En cas de résurgence du même saignement du fait des deux joueurs :</u><br>Doit accorder un délai supplémentaire  | Délai supplémentaire raisonnable  |
|                                       | <u>En cas d'impossibilité de reprendre le jeu :</u> Doit attribuer le gain du match à son adversaire  |   |
| Saignement à responsabilité partagée  | Doit accorder un délai pour arrêter le saignement, couvrir la plaie et remplacer les vêtements maculés de sang.   | Délai raisonnable déterminé par l'arbitre   |
|                                       | <u>En cas de résurgence du même saignement du fait d'aucun des deux joueurs :</u><br>Doit accorder un délai supplémentaire  | Délai raisonnable supplémentaire  |
|                                       | <u>En cas de résurgence du même saignement du fait du joueur blessé :</u><br>• Ne doit accorder aucun délai supplémentaire<br>• Doit demander au joueur de concéder le jeu pour bénéficier, si possible, du temps d'interruption entre deux jeux  | Aucun temps accordé<br><b>Ou</b><br>90 secondes si le joueur blessé concède un jeu                      |
|                                       | <u>En cas d'impossibilité de reprendre le jeu :</u> Doit attribuer le gain du match à son adversaire  |   |
| Saignement provoquée par l'adversaire | <u>Saignement provoqué accidentellement par l'adversaire :</u><br>• Doit accorder un délai pour endiguer l'écoulement de sang, couvrir la plaie et remplacer les vêtements maculés de sang.<br>• Doit attribuer le gain du match au joueur blessé si ce dernier ne peut reprendre le jeu dans le délai raisonnable imparti.   | Délai raisonnable déterminé par l'arbitre   |
|                                       | <u>En cas de résurgence du même saignement du fait d'aucun des deux joueurs :</u><br>• Doit accorder un délai supplémentaire<br>• Doit attribuer le gain du match au joueur blessé si ce dernier ne peut reprendre le jeu dans le délai raisonnable imparti.  | Délai raisonnable supplémentaire  |
|                                       | <u>En cas de résurgence du même saignement du fait du joueur blessé :</u><br>• Ne doit accorder aucun délai supplémentaire<br>• Doit demander au joueur de concéder le jeu pour bénéficier, si possible, du temps d'interruption entre deux jeux<br>• Doit attribuer le gain du match à son adversaire si le joueur blessé ne peut reprendre le jeu dans le délai raisonnable ou les délais supplémentaires accordés  | Aucun temps accordé<br><b>Ou</b><br>90 secondes si le joueur blessé concède un jeu                      |
|                                       | <u>Saignement est occasionné par un jeu ou une action délibéré ou dangereux de l'adversaire :</u><br>• Doit appliquer la règle 15 (CONDUITE)<br>• Doit attribuer le gain du match au joueur blessé  |   |